



Patrimoine

POSITIONNEZ VOTRE CONJOINT !

Artisans,
commerçants,
dirigeants
travaillant avec leur conjoint

Le statut de votre conjoint est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Protection de votre conjoint et donc de votre famille
- 2 Optimisation de votre retraite
- 3 Un gain de temps dans la prise de décision
- 4 La possibilité pour le conjoint d'accéder à la formation



Si vous êtes dans une de ces situations...

- > Je travaille depuis plusieurs années avec mon conjoint mais je n'ai aucune idée de **ce que sera ma retraite** !
- > Quel est mon statut actuel ? Est-il bien adapté ?
- > J'ai été sollicité par un assureur pour souscrire un **contrat retraite Madelin**. Est-ce intéressant pour moi ?
- > Conjoint collaborateur ? Salarié ? Associé dans une société ? Qu'est-ce qui coûtera le **moins cher** pour nous, et m'offrira le **meilleur rendement** pour ma retraite et la **meilleure couverture** aujourd'hui ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Le statut de votre conjoint :
n'attendez pas !

AVANTAGES

Les atouts de notre proposition

- 1 Une présentation claire et argumentée des différents choix possibles
- 2 Mise en place du dispositif choisi
- 3 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Analyse des attentes du chef d'entreprise

Rapport avec un état comparatif des différents **statuts possibles** avec leurs coûts et leurs garanties

Assistance à la **prise de décision**

Prix sur devis selon prestations

Cabinet | ROY - PETAT

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



www.cabinetroy-petat.fr
contact@cabinetroy-petat.fr

680, Rue du Briou - Détour du Pavé
18230 St Doulchard
Tél. 02 48 65 45 45

